

31 OCT 2002

31 OCT. 2002

7186

CENTRE DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE

Société anonyme au capital de 42 000 euros

21, boulevard Joseph-Girod

63000 CLERMONT-FERRAND

RCS CLERMONT-FERRAND 871 200 069

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 20 OCTOBRE 2002
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

L'an deux mille deux et le vingt octobre

A onze heures ;

Les actionnaires de la société CENTRE DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation du conseil d'administration, faite conformément aux prescriptions légales et statutaires.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Thibault Laurent préside la séance en sa qualité de président du conseil d'administration.

Messieurs Bernard Perrin et Jean-Claude Laurent les deux actionnaires, présents et acceptant, représentant le plus grand nombre d'actions, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur André Delmas est désigné comme secrétaire.

Le bureau ainsi constitué, après avoir certifié exacte la feuille de présence de l'assemblée, constate que les actionnaires présents possèdent plus du quart des actions composant le capital social. L'assemblée est donc déclarée régulièrement réunie.

Puis il est déposé sur le bureau de l'assemblée les documents suivants :

- la feuille de présence
- les pièces justificatives de la régularité de la convocation des actionnaires
- le rapport du conseil d'administration

Le président déclare alors l'assemblée ouverte et il rappelle l'ordre du jour de la réunion tel qu'il figure en annexe du procès-verbal.

Certifié conforme à l'original

T. LAURENT

Le président donne ensuite lecture du rapport du conseil d'administration sur la question à l'ordre du jour de l'assemblée, à savoir :

- Nomination d'un nouvel administrateur

Après cette lecture, le président ouvre les débats et diverses observations sont alors échangées.

Puis, personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration, constate que le nombre d'administrateurs, membres de la compagnie des commissaires aux comptes, de la société CEGEX nécessaire à son inscription auprès de la compagnie des commissaires aux comptes est inférieur au minimum requis par la législation et décide de nommer comme administrateur, Monsieur Jean-Louis Grenier, expert-comptable et commissaire aux comptes, demeurant professionnellement 17, rue des sables 03270 Hauterive, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera en 2008 sur les comptes de l'exercice 2006 / 2007.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Jean-Louis Grenier déclare accepter le mandat qui vient de lui être confié, et pouvoir l'exercer valablement au regard de la loi et des règlements.

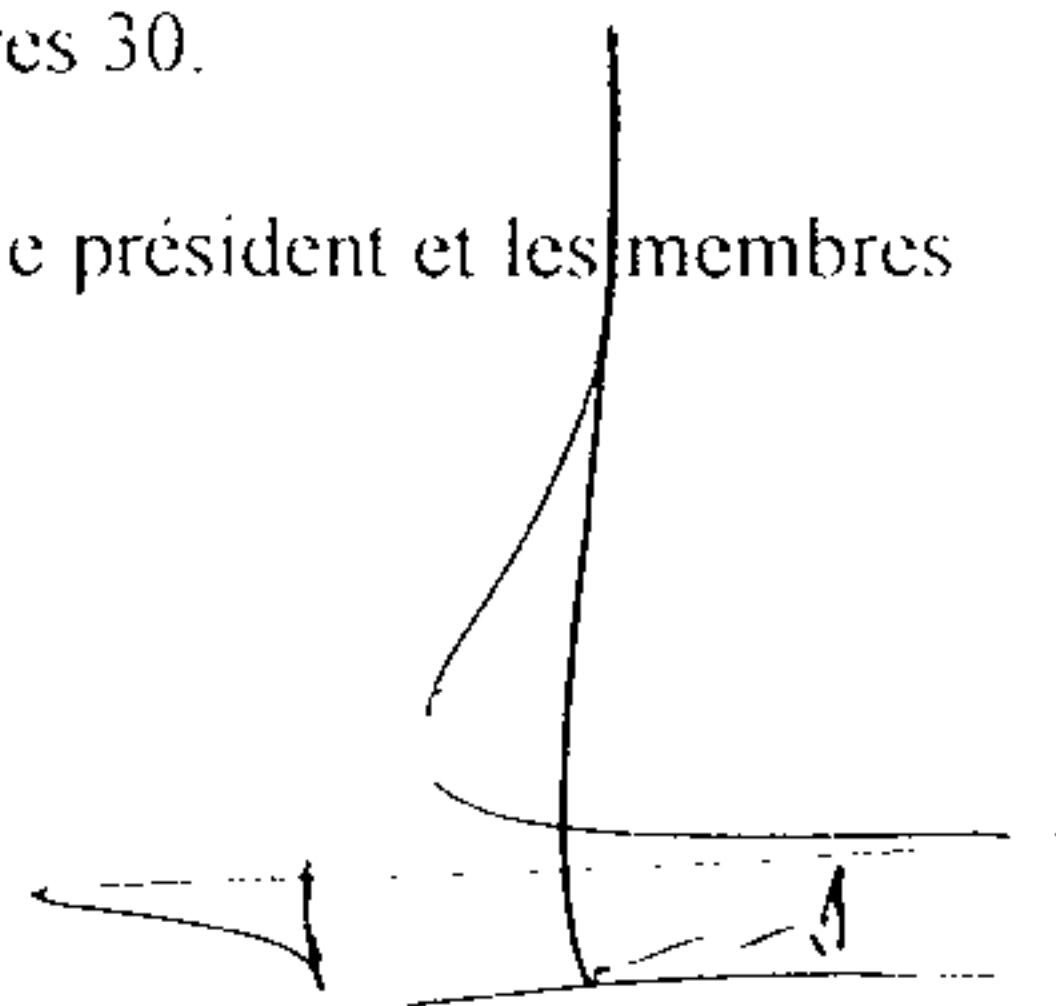
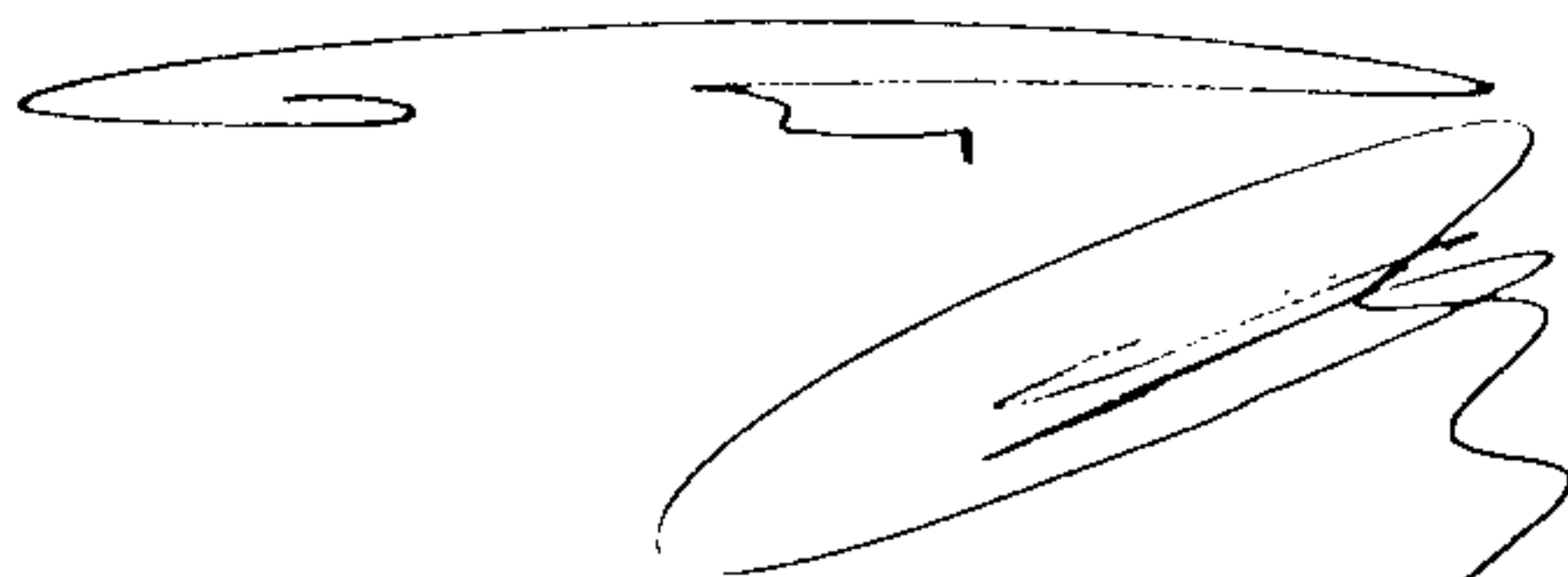
DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Puis plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, que le président et les membres du bureau, après lecture ont signé.



Certifié conforme à l'original

T. LAURENT

P. A.